

Coefficient Energie primaire/Energie finale de l'électricité : Coénove déplore un passage en force gouvernemental qui acte une nouvelle baisse fortement contestable et contestée

Malgré les alertes répétées de l'ensemble de la filière du logement (organisations syndicales, associations de défense des occupants, ONG, ...), malgré une très large majorité d'avis défavorables lors de la consultation ouverte du 9 juillet au 6 août, et malgré les avis négatifs rendus en juillet 2026 par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) et le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), le Gouvernement vient d'entériner la baisse arbitraire du coefficient de conversion de l'électricité de 1,9 à 1,7 à compter du 1^{er} janvier 2027.

Stable pendant 45 ans, de 1976 à 2021, ce coefficient, censé traduire une réalité physique et découler d'un calcul étayé, aura été modifié trois fois en cinq ans, au grand dam des experts qui dénoncent le « tripatouillage » d'un indicateur scientifique à des fins politiques.

Plus incompréhensible encore, le Gouvernement fait le choix d'anticiper, sans calcul et sans justification précise, une éventuelle évolution du coefficient moyen européen, en invoquant la directive européenne sur l'efficacité énergétique de 2023, qui autorise les États membres à retenir un facteur national spécifique. En ce cas, la valeur du coefficient national doit alors être calculée et objectivement justifiée. Or, au regard de la réalité du mix électrique français, actuel voire prospectif, ce calcul conduirait à une valeur supérieure à 2,3, entraînant une nécessité de hausse plutôt que de baisse.

Cette baisse est d'autant plus contestable que les pertes en énergie primaire ont des conséquences tangibles avec, par exemple, l'arrêt de certains réacteurs nucléaires en été pour éviter le réchauffement des cours d'eau au-delà du raisonnable.

Cette nouvelle modification du coefficient E_p/E_f de l'électricité dans le DPE fait, par ailleurs, sortir artificiellement plusieurs dizaines de milliers de logements supplémentaires, chauffés à l'électricité, du statut de « passoires énergétiques », sans aucune amélioration de la performance réelle, sans amélioration du confort et sans baisse des consommations, ni des factures. Il s'agit donc d'un tour de passe-passe réglementaire qui va se faire sur le dos des précaires énergétiques.

Alors que les Français ont besoin d'un repère fiable et stable pour décider d'acheter, de louer ou de rénover leur logement, cette succession de changements rend le DPE de plus en plus illisible et finit par lui faire perdre sa valeur. Comment faire confiance à un outil dont l'étiquette peut changer régulièrement sans que le logement n'ait fait l'objet d'aucuns travaux ?

Les grands perdants de cette politique seront les acteurs des travaux de rénovation et surtout les occupants des logements concernés, dont ni le confort, ni les consommations, ni les factures ne seront améliorés.

« Après 2,3, puis 1,9, voici 1,7. Jusqu'où ira-t-on ? À force de modifier les indicateurs scientifiques pour améliorer facticement les statistiques, on finit par perdre de vue l'objectif principal : rénover réellement les logements. Il est par ailleurs regrettable que le Gouvernement ait décidé de passer outre les avis négatifs des instances qu'il a lui-même consultées, sans démontrer que la valeur retenue correspond à la réalité du système électrique français. Changer artificiellement un coefficient ne réduit ni les consommations, ni les factures, ni la précarité énergétique. Ce n'est pas le coefficient E_p/E_f qu'il faut modifier, ce sont les bâtiments qu'il faut rénover. », déclare Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment - énergéticiens, industriels et professionnels - tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la sobriété et la complémentarité des énergies ainsi que du rôle des gaz verts dans la stratégie énergétique de la France afin de préserver la souveraineté énergétique du pays, la sécurité d'approvisionnement et le pouvoir d'achat des Français.

L'association se mobilise pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.

Pour en savoir plus : www.coenove.fr - Retrouvez nous sur [LinkedIn](#), [X](#) et [YouTube](#)

Contact presse : Juliette ROHMER juliette@shatanetfosco.com +33 7 60 21 20 34